

ATTESTATION SANITAIRE DU GDS

Le Directeur du Groupement de Défense Sanitaire certifie que les animaux de ce cheptel, mentionnés ci-dessus :

- ne font l'objet d'aucune mesure de police sanitaire ni de limitation de mouvement,
- proviennent d'un cheptel officiellement indemne de brucellose, tuberculose, leucose bovines,
- proviennent d'un cheptel « indemne d'IBR » ou « indemne d'IBR en ZEF »

- sont garantis « BVD-non IPI », pour les animaux inscrits « Non-IPI » par le GDS dans le tableau au recto. Dans le cas contraire, les bovins doivent présenter un résultat négatif en virologie BVD (voir les indications dans le cadre vétérinaire sanitaire).

Fait à, le

Le Directeur du Groupement de Défense Sanitaire :
(signature-cachet)

ATTESTATION SANITAIRE DU VETERINAIRE SANITAIRE

Je soussigné(e) vétérinaire sanitaire à
certifie que le(s) (nombre en toutes lettres) animaux dont les signalements
sont mentionnés au recto, présenté(s) comme faisant partie de l'exploitation n° EDE :,

remplissent, ce jour, eux-mêmes les conditions suivantes :

A - sont identifiés individuellement conformément à la réglementation en vigueur.

B - ne présentent aucun signe clinique de maladie contagieuse ou signe permettant de suspecter une maladie contagieuse.

C - ne présentent aucune lésion d'hypodermose.

D – sont dans un état corporel satisfaisant.

E - ont été prélevés ce jour pour une sérologie de recherche de l'IBR.

F - *s'ils ne bénéficient pas d'une garantie « Non IPI » inscrite par le GDS départemental : ont été prélevés pour une recherche virologique BVD :*

- *bovins de plus de 3 mois : technique indifférente.*

- **bovins âgés de moins 3 mois : analyse PCR individuelle.**

Fait à, le

Le Vétérinaire Sanitaire : Dr.....
(Nom-signature-cachet- N° d'Ordre)

1 visite/vacation pour délivrer le certificat ; nombre de Km parcourus :